

APPEL A PROJETS PREVENTION DES VIOLENCES SEXUELLES DANS LE SPORT 2022

VU Le code du sport, notamment les articles L.113-2 et R. 133-2,

La lutte contre les violences sexuelles dans le sport fait partie des priorités des politiques publiques en faveur du sport.

Suite à la 3^{ème} convention nationale de prévention des violences sexuelles dans le sport qui s'est déroulée le 9 mars 2022 en présence de Monsieur Richard FERRAND Président de l'Assemblée nationale, de Monsieur Jean-Michel BLANQUER, Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de Madame Roxana MARACINEANU Ministre déléguée chargée des Sports, de Monsieur Éric DUPOND-MORETTI, Garde des Sceaux et Ministre de la Justice et de Monsieur Adrien TAQUET Secrétaire d'État auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, chargé de l'Enfance et des Familles, il a été convenu de poursuivre activement l'accompagnement des projets en faveur de la lutte contre les violences sexuelles dans le sport.

Ainsi, les actions proposées dans le cadre de cet appel à projet pourront prendre toute forme répondant aux critères ci-dessous.

Structures éligibles : Les ligues et comité régionaux sportifs de la Martinique, des groupements ou collectifs de clubs présentant un projet commun sur la prévention des violences sexuelles.

Objectifs :

- Mobiliser l'ensemble des acteurs du sport : pratiquant réguliers et occasionnels, cadres et dirigeants bénévoles des associations, entraîneurs et animateurs, cadres

bénévoles et professionnels, parents et jeunes sportifs pour agir en faveur de la promotion et de l'intégrité des pratiquants.

- Informer et sensibiliser sur la prévention des violences sexuelles dans le sport.
- Former...

Publics visés :

- Les entraîneurs, animateurs, formateurs.
- Les cadres et dirigeants bénévoles.
- Les pratiquants : tous les publics pratiquants ainsi que les parents des mineurs.

Actions Proposées :

- Points rencontres, soirées thématiques, rendez-vous de l'info...
 - Parents ← / → cadres, dirigeants entraîneurs...
- Création d'outils de communications visant à : sensibiliser, informer... (plaquette, vidéos, contenus WEB, réseaux sociaux...)
- Interventions spécifiques de sensibilisation dans les formations fédérales.
- Toutes les actions visant à faire évoluer les comportements sexistes, homophobes, et favorisant les valeurs éducatives du sport en lien avec le sujet.
- Toutes les formations visant à mieux faire connaître la responsabilité des acteurs sportifs et les lois et règles applicables.
- Actions associant une association reconnue : colosse au pied d'argile

Implantation :

- En lieu fixe au sein d'un club, d'une ligue, du CTOS ou itinérant.

Conditions de réussite :

- Lien de l'action dans le projet du comité régional ou de la ligue.
- Initiatives des acteurs de terrains.

Critères de recevabilité :

Une attention particulière sera portée au projet :

- Dont l'objectif est défini et partagé par l'association (validée en comité directeur, AG...)
- Comportant une description détaillée de l'action envisagée.
 - La nature des intervenants (moyens humains mobilisés et qualification des intervenants), des supports créés, des moyens de communication...
 - Le matériel spécifique (outils de Communication, matériel pédagogique...)

- L'intégration du projet dans une stratégie fédérale qui s'inscrit dans la durée.
- L'impact de l'action.
- Le dispositif d'évaluation de l'action.

Indicateurs associés :

- Nom des structures ayant bénéficié des actions et nature des actions suivies (formations, sensibilisations, communication...)
- Nombre, profil et origine géographiques des participants.
- Nature et qualité des intervenants.
- Niveau de satisfaction des participants.
- Niveau de satisfaction des intervenants.
- Héritage et inscription dans la durée.

Modalités de financement.

- L'attribution de la subvention ANS relèvera de la compétence de la DRAJES de Martinique.

Démarche et date limite de dépôt de dossier : du 1^{er} Avril au 31 juin 2022

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/client/login>

Sélection du financeur et de la subvention :

Code financeur : 2613 -DRAJES Martinique-

Dispositif : Agence Nationale du sport

Description de la subvention :

Sous dispositif : Autres actions (hors PSF)

Nature de l'aide : Aide au projet

Description du projet :

Modalité d'aide : Diagnostic territorial

Objectif opérationnel : Développement de l'éthique et de la citoyenneté.

Contact et suivi des dossiers :

Olivier BOIVIN : olivier.boivin@ac-martinique.fr

tél : 0596 52 29 47